

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL de MAUBEC
MARDI 21 OCTOBRE 2008
19H00

Absents excusés : C.SANCHES (Pouvoir à A.BERGIER) – F.MASSIP (pouvoir à D.REYNAUD) – A.CAHOURE (Pouvoir à J.L.BOQUIS) – F.POIRIER (Pouvoir à F.GUIGOU) – C.TETELAIN (Pouvoir à G.NOUGUIER) – P.THIEBLEMONT (Pouvoir à R.VALENTINO)

Secrétaire de séance : F.GUIGOU

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2008
Adopté à l'unanimité

1. **Terrain station intercommunale d'épuration de Coustellet: acquisition et indemnisation du fermier** : La promesse de vente avec indemnisation du fermier a été signée respectivement par Madame Renée ANDREÏS (propriétaire) et Monsieur Michel VICINI (fermier) ; achat du terrain = 9 600 € / indemnisation du fermier = 9 500 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte auprès de l'Etude notariale SCP GONTIER & MAY. (unanimité)
2. **Désignation du Cabinet ODYSSEE Avocats en vue de défendre les intérêts de la Commune dans les actions en justice en matière d'urbanisme** : Des permis de construire font l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif ; le Maire propose de s'attacher les services d'un cabinet d'avocats spécialisé afin de défendre au mieux les intérêts de la Commune ; la prise en charge des honoraires a été sollicitée auprès de GROUPAMA Assurances dans le cadre de la garantie « protection juridique ». Le Conseil Municipal approuve la désignation du Cabinet ODYSSEE Avocats qui interviendra en matière d'urbanisme pour les actions en justice. Ce cabinet pourra à l'avenir être sollicité dans d'autres domaines en fonction de chaque cas (unanimité)
3. **Convention annuelle d'assistance juridique en droit administratif avec le Cabinet ODYSSEE Avocats** : le Maire propose d'établir cette convention triennale qui permettra à la Commune de solliciter conseil, avis et réponses rapides en matière de droit administratif. Coût annuel de la mission : 3 500 € HT. Le Conseil Municipal demande que la Convention soit établie sur une année, à compter du 1^{er} janvier 2009 (unanimité)
4. **Avenant à la convention 2008-2011 « CAF-MSA – Chèque Loisirs »** : il s'agit d'un dispositif transitoire allant de septembre à décembre 2008 dans l'attente d'une nouvelle convention qui sera soumise au conseil municipal en janvier 2009. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant (unanimité)
5. **Subventions « Contrat Temps Libre »** : 2 subventions à voter au profit de l'Association AVEC « La Gare » : Point Cyber : 1628,79 € / Ateliers multimédia : 1 303,03 €. Cela implique une Décision Modificative au Budget Primitif 2008 par un virement de crédits de 2 932 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6574 (subventions). Il est fait la remarque sur le manque d'information auprès des associations locales, ce qui ne permet pas aux enfants de Maubec de bénéficier pleinement de ce dispositif. Des éclaircissements sont demandés au Comité de Pilotage sur le mode d'attribution des aides. Le Conseil Municipal vote les subventions et approuve la décision modificative (unanimité).
6. **Décision Modificative au Budget Primitif CAMPING** : virement de crédits de 20 € du compte 21318 Aménagements autres bâtiments publics au compte 1641 emprunts. Vote du Conseil Municipal (unanimité)

7. **Règlement intérieur restaurant scolaire Ecole Arthur Rimbaud** : en concertation avec l'Association Cantine, un règlement pour le restaurant scolaire de l'école Arthur Rimbaud a été rédigé. Il concerne les heures d'ouverture, la fréquentation, le prix des repas, l'hygiène et alimentation, l'effectif et les obligations du personnel, la discipline, les assurances. Il sera affiché aux écoles, et distribué aux parents des élèves. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer ladite convention.
8. **Questions diverses** :
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en sa qualité de représentant des Maires du Vaucluse pour la sécurité routière, il a participé à une réunion sous l'égide du Préfet. L'objectif national demeure la réduction du nombre de tués sur les routes. Il sera nécessaire de travailler dans quatre domaines principaux : la vitesse, l'alcoolémie, les deux roues, la jeunesse. René VALENTINO a proposé d'inclure dans l'examen du permis de conduire, un volet sensibilisation aux risques et dangers de la route.
 - L'Association des Commerçants de Coustellet, en assemblée générale, a décidé sa dissolution.

Le Maire lève la séance à 20H00

**LES DELIBERATIONS SONT AFFICHEES
DANS LE HALL DE LA MAIRIE**